Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **HG POWER GLUE-Epoxy Stick**

· Code du produit: 1296.xxxx.xx
· UFI: 2E00-V04G-D00J-C2C4

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
· Secteur d'utilisation
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
· Emploi de la substance / de la préparation: Colle

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:
Hersteller:
HG pro- Innovations GmbH
Wagnergraben 1
A-5152 Michaelbeuren bei Salzburg
Tel. +43 720 310 355

Vertrieb Schweiz:
GYSO AG
Steinackerstrasse 34
CH-8302 Kloten
Tel. +41 43 255 55 55
Mail: info@gyso.ch

· Service chargé des renseignements: Département technique
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Éther diglycidylique de 4,4'-méthylènediphényle
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec du sulfure d'hydrogène
· Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
P503	Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à l'élimination/à la récupération/au recyclage.

· Indications complémentaires:
Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Éther diglycidylique de 4,4'-méthylènediphényle
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec du sulfure d'hydrogène
· Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 2)

· Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**
Dangers pour la santé : L'utilisation du produit génère : Produit de réaction : épichlorhydrine de bisphénol A ;
Résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700) Contient des composés époxydiques.
Peut provoquer des réactions allergiques.
Les personnes allergiques aux époxydes doivent éviter de manipuler le produit.
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	Éther diglycidylique de 4,4'-méthylènediphényle Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319:C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	10-<20%
CAS: 72244-98-5 Numéro CE: 615-735-8 Reg.nr.: 01-2120118957-46-xxxx	Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec du sulfure d'hydrogène Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	10-<15%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9 Reg.nr.: 01-2119560597-27-xxxx	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<5,0%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane Carc. 2, H351	1-<5%

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation:
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
· Après contact avec les yeux:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.
· Après ingestion:
Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2)
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
· Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 4)

Éliminer toutes les sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée 5 à 25°C.
· Classe de stockage: 11

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 5)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
ABEK Filter

· Protection des mains:
Gants de protection
Gants en caoutchouc
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Recommandé: caoutchouc nitrile> = 0,4 mm d'épaisseur de couche. Indice de protection 6, correspondant à> 480 minutes de temps de perméation selon EN 374.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 2).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.	
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Granularité:	
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 6)

· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>100 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Bloomgram:	
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,9-2,09 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Titandioxid: Partikelgrösse: <10µm
· **9.2 Autres informations**	
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 7)

· Volatile Organic Compounds
· VOCV (CH): 0,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**
Aucune réaction dangereuse ne se produit si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions.
· **10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction avec les alcools, les amines, les acides aqueux et les alcalis. Réactions avec l'eau et les acides.
· **10.4 Conditions à éviter**
fort chauffage
Protéger contre le gel.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol		
Oral	LD50	1.916-2.455 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	280 mg/kg (kan)
13463-67-7 dioxyde de titane		
Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,82 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.
· Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 8)

· Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· **12.7 Autres effets néfastes**
· Remarque: Nocif pour les poissons.
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

*
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation:
Demander des informations sur l'élimination/la réutilisation/le recyclage au fabricant/fournisseur.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
08 00 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression
08 04 00: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classification: ds = les déchets spéciaux

15 00 00: Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)
15 01 00: Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)
15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 9)

Classification: ds = les déchets spéciaux

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· ADR/RID/ADN	
· Classe ADN/R:	néant
· **14.4 Groupe d'emballage**	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	Non applicable.
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
· Usage usage privé et industriel
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Éther diglycidylique de 4,4'-méthylènediphényle
Produits de réaction du pentaérythritol propoxylé et du 1-chloro-2,3-époxypropane avec du sulfure d'hydrogène

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 10)

· Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.
P503	Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à l'élimination/à la récupération/au recyclage.

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:
· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG) n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 29.02.2024 *Numéro de version 2 (remplace la version 1)* *Révision: 29.02.2024*

Nom du produit: HG POWER GLUE-Epoxy Stick

(suite de la page 11)

· Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Département technique
· Contact: + 41 (0)43 255 55 55
· Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente